

CACES® chariots automoteurs des catégories 1, 3 ou 5

Recyclage

Recommandation R 389

Public

Tout public.

Pré-requis

- Être titulaire d'un CCP cariste ou d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins de manutention en Sécurité (CACES®).
- Être reconnu physiquement apte par la médecine du travail.
- Avoir une expérience récente confirmée à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté.

Objectifs

Perfectionner les compétences techniques et pratiques à l'utilisation en sécurité des engins de manutention à conducteur porté en circulation et en manœuvres, conformément aux dispositions de la recommandation R 389.

Programme sur une durée modulable selon la ou les catégorie(s)

Bilan des connaissances et pratiques en matière de réglementation et de sécurité

Perfectionnement :

- des connaissances théoriques sur la réglementation
- des évolutions techniques et technologiques
- de la prévention des risques
- des opérations de maintenance de 1er niveau
- de la prise en charge du chariot : circulation – manœuvres

Signalement des anomalies

Tests théoriques et pratiques

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Si réussite délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins de manutention en Sécurité CACES® de la ou des catégories correspondantes conformément à la recommandation R 389. Valable 5 ans.